

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 37 - Vendredi 10 octobre 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée durant la semaine du 13 au 17 octobre 2014, comme suit :

Lundi 13 octobre 2014 fermé
Mercredi 15 octobre 2014 après-midi fermé
Vendredi 17 octobre 2014 fermé

Merci de votre compréhension.

La Préposée

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Le Règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois des 22 août et 19 décembre 2013 » impliquant de fait l'adhésion de la Commune municipale de La Neuveville à cette entité.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le chancelier
A. Bingeli V. Carbone

La Neuveville, le 10 septembre 2014

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 93'424.60 TTC, pour le remplacement du câble moyenne tension en court-circuit entre la station de couplage « Mornets » et la station transformatrice « Montagu ».

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le chancelier
A. Bingeli V. Carbone

La Neuveville, le 10 septembre 2014

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



En ce dimanche 5 octobre, la vieille ville de La Neuveville a vu déambuler une grande foule de visiteurs. Ils ont goûté les produits du terroir, que de nombreux stands proposaient. Ils ont pu dénicher des objets rares et insolites, et pour ceux qui connaissaient peu ou prou notre cité médiévale, ils en ont découvert les charmes.

La météo, plus clémente que prévu a permis aux chalands de profiter, sur les terrasses, des nombreux mets proposés sur place par le restaurant du Marché et les différentes cantines, dont certaines tenues par des sociétés locales.

La commission des loisirs remercie particulièrement les groupes de danse qui ont offert bénévolement au public extasié un échantillon de leurs talents sur la scène de la Zone Piétonne, gardée pour cette occasion. Merci à Sophie, de Scooldance, et à ses adorables petits élèves, à Jennifer, de Danse & Fit de Lignières et ses danseuses, à Saphyra, de Tempsdanseorientale et les gracieuses orientales qui l'accompagnaient et enfin à notre dynamique Gladys Haerberli et ses pétulantes élèves, qui se sont déhanchées dans une Zumba endiablée.

Le président remercie également vivement la conseillère générale, Mme Monique Chevailler, pour l'excellente soupe aux courges qu'elle nous a concoctée et vendue, aidée de certains membres de la commission. Le bénéfice étant au profit du repas de Noël des isolés, organisé chaque année le 24 décembre par des bénévoles neuvevillois.

Une petite déception, par l'absence inexplicquée de certains exposants inscrits. Mais heureusement, il y en avait encore bien assez pour satisfaire les besoins et envies de chacun.

Ce fut une très belle journée, et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le samedi 9 mai 2015 pour un autre marché, bio celui-là, qui se tiendra sur le quai Maurice-Moekli, et qui sera organisé dans le cadre de « La Neuveville bouge ». Mais chut... vous en saurez plus prochainement !

COMMISSION DES LOISIRS

Andrea Olivieri, président
Nadine Esteve, secrétaire

Avis de construction

Requérant : M. André François Poroli, chemin des Vignolans 5, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Steve Sambaggio, architecte HES, rue de Bourgogne 6, 2525 Le Landeron.

Propriétaire foncier : M. André Poroli, chemin du Rêche 4. 2520 La Neuveville.

Projet : Agrandissement de la maison familiale existante pour la création d'un nouvel espace habitable et d'une terrasse couverte, assainissement de l'isolation de l'ensemble du bâtiment ainsi que remplacement de la chaudière, au chemin du Rêche 4, sur la parcelle no 920, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 octobre 2014 au 10 novembre 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 octobre 2014

Services techniques de La Neuveville



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONVOCATION

mardi 28 octobre 2014, à 18h30

au bureau de la Step, au Landeron.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal no 30 du mardi 25 mars 2014
3. Demande de crédit de CHF 300'000 pour le remplacement du système MCR (3automates programmables, informatique et appareils de mesures)
4. Demande de crédit de CHF 57'000 pour l'assainissement du parking de la STEP (secteur à charge du SIEL uniquement)
5. Budget 2015
6. Informations du Comité
7. Divers

Comité

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE
Lundi 13
Samedi 18

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Lors de sa séance du 7 octobre dernier, le Conseil communal a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Boillat de son poste de conseiller communal pour le 31 décembre 2014.

Il sera demandé à la liste "Intérêts communaux et régionaux" de proposer un / e remplaçant / e pour la fin de la législature, comme le veut notre règlement communal sur les élections.

Le Conseil communal a adressé toute sa reconnaissance à Monsieur Jean-Marie Boillat pour sa mise à disposition de la cause publique durant 5 ans.

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Max Conrad, Chemin de Chuffort 19, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Conrad, Chemin de Chuffort 19, 2518 Nods

Projet : Installation d'une petite éolienne d'une hauteur de 16 m pour production d'électricité sur RF 19 du ban de Nods, Chemin de Chuffort 19, 2518 Nods

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.10.2014

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Samuel Blösch & Cynthia Widmer, Rue de la Forge 1, 2523 Lignièrès

Auteur du projet : Samuel Schmid, Dess.-architecte, Bas-du-Village 13, 2536 Plagne Isabelle Gobet, Architecte HES, Route de Bienne 15, 2536 Plagne

Projet : Construction d'une nouvelle maison familiale à usage de résidence principale avec garage-réduit à toit plat et pompe à chaleur air-eau extérieure. Façades : Crépi gris-beige ; toit à 4 pans en tuiles Jura couleur terre-cuite sur RF 170 du ban de Nods, Ruelle du Château 1, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. no 49 RC (pente des toitures)

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.10.2014

Administration communale

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

Nouvelles de l'administration

Assurance-maladie -Primes encore trop élevées dans le canton de Berne

Pour 2015, les assureurs maladie tablent, dans le canton de Berne, sur une augmentation de 2,3% des charges qu'ils doivent supporter par personne assurée. En moyenne, les primes de l'ensemble des Bernois pour l'assurance obligatoire des soins augmenteront toutefois de 2,8% l'année prochaine. La croissance des primes est donc supérieure à celle des coûts attendue par les assureurs. Comme les années précédentes, les primes d'assurance-maladie demandées dans le canton de Berne restent ainsi nettement trop élevées.

Selon les chiffres publiés jeudi (25 septembre) par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les adultes dans le canton de Berne (de plus de 26 ans) devront en moyenne payer une prime de 438 francs (+2,7%) en 2014. Toujours en moyenne, les jeunes (entre 19 et 25 ans) paieront 405 francs (+3,4%) et les enfants 98 francs (+2,1%). Aux termes de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), les assureurs maladie sont en effet tenus de fixer des primes moins élevées pour les enfants. En outre, ils ont la possibilité de tenir compte de la situation particulière des familles nombreuses et de prévoir également des primes plus basses pour les jeunes. Les

rabais moyens accordés par les différents assureurs expliquent les écarts d'évolution des primes entre les trois classes d'âge.

En moyenne nationale, les primes des adultes augmenteront de 4% (pour une franchise annuelle de 300 francs, assurance-accidents comprise). Tous les cantons devraient connaître une progression des primes plus importante que le canton de Berne. Si les adultes peuvent ainsi s'attendre à une hausse nettement inférieure à l'augmentation moyenne nationale, le montant de leur prime mensuelle moyenne dépassera encore de 26 francs la prime moyenne suisse. Parmi les cantons disposant d'un hôpital universitaire, seul le canton de Zurich affichera des primes moins élevées que le canton de Berne.

Hausse infondée des primes dans le canton de Berne

Les primes avaient fortement augmenté en 2010 et 2011. Les assureurs maladie ont justifié cette hausse excessive par le fait qu'ils devaient augmenter les réserves qui étaient insuffisantes pour le canton de Berne. Les primes ont ensuite légèrement baissé en 2012, puis augmenté un peu moins que prévu en 2013 par rapport à l'estimation des coûts. En 2014, la hausse a toutefois été très supérieure à la prévision des coûts. Pour l'an prochain, les assurances tablent sur une progression de 2,3% des prestations nettes par assuré. Les primes des adultes augmenteront pourtant de 2,7% dans le canton de Berne en 2015 (pour une franchise annuelle de 300 francs, assurance-accidents comprise). Or, rien ne justifie une telle progression :

Les réserves cantonales sont maintenant reconstituées, et surtout, l'OFSP ne s'en sert plus comme critère d'examen des primes. Pourtant, les primes 2014 se composent encore de parts qui servaient initialement à reconstituer les réserves cantonales. Or cette part n'a plus aucune raison d'être.

Avec la révision partielle de la LAMal relative au financement des hôpitaux, qui a été mise en œuvre en 2012, les coûts de couverture de l'assurance obligatoire de soins à la charge des assureurs maladie ont baissé de 200 millions de francs par an, montant désormais à la charge du canton. Or les assurances, et encore pas toutes, n'ont jusqu'à présent répercuté qu'une faible part de cette baisse de charges sur les assurés.

L'évolution des coûts prévue par les assureurs est vraisemblablement surestimée. Ils tablent, par exemple, sur une progression de 4,6% par personne assurée pour les soins en mode hospitalier, alors que les chiffres des hôpitaux dont dispose la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale pour le premier semestre 2014 laissent plutôt entrevoir une évolution des coûts nulle ou très faible dans ce domaine.

Le coût par assuré que les assureurs maladie avaient estimé pour l'année en cours sur la base des premiers chiffres s'écarte de 43 francs (soit de 1,2%) de l'estimation des coûts 2014 qu'ils ont réalisée dans le cadre du calcul des primes. Les primes ont toutefois augmenté de 1,9% en moyenne. Les assureurs maladie ne peuvent donc pas prétendre que les coûts 2014 s'avèrent finalement supérieurs aux prévisions et qu'ils doivent donc compenser la faiblesse des primes 2014 au moyen des primes 2015.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 11 et 12 octobre 2014, le gardiennage sera assuré par J.-M. Hofer.

Le Comité

PASSAGE DU BIBLIOTUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

FÊTE DE LA COURGE POUR PETITS ET GRANDS

Mecredi 29.10.2014

Préparation des courges et lampions pour le cortège du 1^{er} novembre.

Rendez-vous à l'ancienne salle communale de Lamboing dès 13h30.

Samedi 1.11.2014

Cortège des enfants, avec ou sans parents, à travers le village jusqu'au canapé forestier où la soupe au feu de bois sera servie.

Rendez-vous à 18h00 sur la place de parc de l'ancienne administration communale de Lamboing.

Prière de s'annoncer jusqu'au vendredi 24.10.2014 auprès de la Commune mixte de Plateau de Diesse (032 315 70 70 ou info@leplateaudediesse.ch).

Pour le Groupe d'animation
Cécile Rigoli, Michel Bueche, Marili Richoz, Sandra Nussbaum et Monique Courbat

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Ci-après vous trouverez les dates des différentes rencontres ayant lieu dans les trois villages de notre commune, durant le mois d'octobre.

• Le mercredi 22 octobre 2014, nous vous donnons rendez-vous à 15h00 au complexe du Cheval Blanc de Lamboing pour un après-midi de jeux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à l'administration communale au no 032 315 70 70.

• Le jeudi 23 octobre 2014, nous vous donnons rendez-vous à 14h00 à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles, pour un après-midi de loto. Les participants sont priés de ne pas apporter de lots, les personnes chargées de l'organisation s'en occupant. En contre-partie, une petite contribution de Fr. 5.- sera encaissée.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Francine Giauque au no 032 315 23 79.

• Le vendredi 24 octobre 2014, nous vous donnons rendez-vous à la salle de paroisse de Diesse, pour un après-midi de loto.

Pour d'éventuelles questions ou si vous aviez besoin d'un transport, veuillez-vous adresser à Mme Guanter au 032 315 26 05.

Au plaisir de vous revoir nombreux à ces rencontres.

L'administration communale

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Infiltration des eaux pluviales

La commune étudie actuellement le règlement d'assainissement des eaux. Le règlement actuellement en vigueur est celui de l'ancienne commune de Lamboing. Cette dernière avait introduit la taxe annuelle obligatoire de déversement d'eaux pluviales, calculée sur la surface des bâtiments.

Nous demandons aux habitants de Diesse de bien vouloir s'annoncer si une partie ou la totalité des eaux pluviales est infiltrée dans le terrain ou par exemple récupérée dans des citernes.

Pour les habitants de Lamboing et de Prêles, une liste existe à ce jour. Il est possible qu'elle ne soit pas complète. C'est pourquoi les citoyennes et citoyens de Prêles et de Lamboing peuvent également s'annoncer.

La commune informe que les propriétés seront visitées afin d'établir un plan d'évacuation des eaux pluviales dans le but d'octroyer des rabais selon un tableau de critères encore à établir.

L'administration

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS DE PLATEAU DE DIESSE 2014

Depuis la fusion et ce pour la première fois, cette sortie surprise identique pour tous était organisée sur trois semaines à trois dates et jours différents afin que le plus grand nombre de nos aînés puissent y participer. Le mercredi 10 septembre Lamboing ouvrait ces journées, suivies de Prêles le jeudi 18 septembre et de Diesse le vendredi 26 septembre. Certains aînés pouvaient choisir leur jour de ballade sans distinction de commune.

Sortie surprise pour autant que la discrétion fût assurée ! Personne n'imaginait que nous ferions un safari au travers des continents. En une après-midi, mise à part à une concentration du règne animal, seule une visite du Tierpark de Berne pouvait nous offrir cette opportunité. Par un temps radieux, les deux premiers groupements purent apprécier tous ces animaux sur terre, dans l'air ou dans l'eau, par des chemins et bâtiments magnifiquement aménagés en conséquence. Tous ces pensionnaires n'avaient pas montré leur museau, car certains faisaient leur sieste journalière. Que de couleurs et de beautés les oiseaux et poissons nous ont fait découvrir sans pour autant faire ses vacances dans les Caraïbes, ou la faune de toutes régions, voir même de notre pays y était représentée. Une visite de plus d'une heure et demie avait quelque-peu fatigué certains de nos aînés. Une récompense leur avait été réservée au restaurant du parc Dählhölzli. Une pause combinée avec une collation composée de gâteaux aux pommes ou aux abricots leur étaient servis. Le Groupe de Diesse s'est apparemment perdu dans les dédales de ce parc, nombres de secteurs n'ont pu être visités par manque d'informations ! Certains ont regretté de ne pas avoir tout découvert. Je suis persuadé qu'ils y retourneront à une autre occasion avec leurs petits enfants.

Tous furent requinqués pour le retour à Lamboing, où un excellent repas leur fut servi au restaurant de Cheval blanc. Un merci particulier au restaurateur pour la préparation de ce repas et pour l'excellent service de son personnel.

Les participants ont quelque-peu regretté l'absence de nos autorités qui usuellement venaient saluer leurs citoyennes et citoyens au départ ou lors du repas en commun ! L'étiquette était absente.

Un très grand merci à Francine Giauque et sa traditionnelle équipe pour l'organisation de cette belle course. Nous nous réjouissons déjà pour la cuvée 2015.

Votre rapporteur J.-Claude Maillat

Tél. 117	Police
Tél. 118	Feu
Tél. 144	Ambulances

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**COMMUNE MIXTE DE
PLATEAU DE DIESSE****Mise au concours**L'administration communale de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherchePour le 1^{er} août 2015 et pour une durée déterminée de trois ans**1 apprenti à 100%
Employé de commerce**Vous êtes dynamique et motivé ? Vous recherchez un apprentissage
attractif dans un environnement passionnant ?Alors, nous nous réjouissons de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée
du formulaire de candidature, des copies de vos bulletins scolaires et de vos attestations.Les offres de services avec documents usuels et photo,
avec mention « apprentissage de commerce 2015 » sont à adresser à**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,**
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,
La Chaîne 2, 2515 Prêles,**jusqu'au 30 novembre 2014.**Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès
de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70Des documents complémentaires et, notamment, le formulaire de candidature, peuvent être
téléchargés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch*Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document
s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.***APPARTEMENT À LOUER À DIESSE**Dès le 1^{er} octobre 2014, la commune met en location à la Route de Nods 2 à
Diesse (école au centre du village) :**Un appartement de 2 pièces, au 2^{ème} étage,
avec galetas et place de parc.
Loyer mensuel de Fr. 675.-***(place de parc et charges comprises - l'électricité est facturée par BKW).*En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'admini-
stration communale au 032 315 70 70.*L'administration communale*
Tél 143
La Main Tendue**Pharmacie**

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

MédecinNuméro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95
Fr. à partir du réseau fixe).**Dentiste**La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les
soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.**0900 903 903** (Numéro payant Fr. 3.- min)**Nouvelles
de l'administration****Martin Koelbing délégué
aux affaires ecclésiastiques par intérim**

Le Conseil-exécutif bernois a nommé M. Martin Koelbing délégué aux affaires ecclésiastiques par intérim jusqu'au 31 mars prochain. Pasteur de région, âgé de 59 ans, Martin Koelbing assumera les fonctions de M. Andreas Stalder, qui travaille de manière très limitée en raison d'une grave maladie. M. Koelbing a étudié la théologie aux universités de Bâle, Berne, et Zurich, et exerce, depuis 1982, les charges de pasteur de paroisse et de pasteur de région dans le canton de Berne. Entre 2010 et 2012, il a en outre acquis un master en administration publique à l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne. Depuis la mi-juin dernier, M. Koelbing s'acquitte en outre de tâches de suppléance du titulaire malade. Le recours à un intérim pour la fonction de délégué aux affaires ecclésiastiques s'impose car les mesures d'économie découlant de l'examen des offres et des structures doivent être mises en œuvre et une analyse approfondie des rapports entre l'Eglise et l'État est en cours d'élaboration.

**Oui au contre-projet à l'initiative
"Pour le couple et la famille – Non à la
pénalisation du mariage"**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne salue le contre-projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national à l'initiative populaire « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage ». Il estime qu'il s'agit là d'un compromis valable pour établir l'égalité fiscale sans donner une définition passiviste du mariage. S'agissant des mesures visant à compenser le manque à gagner fiscal, le gouvernement bernois se dit favorable à l'abandon temporaire de la compensation des effets de la progression à froid. A ses yeux, une telle mesure serait moins directement perceptible pour les personnes concernées qu'une augmentation immédiate des taux de TVA et pèserait moins lourdement sur les ménages à faible revenu.

**Non à la participation des propriétaires aux
mesures de protection contre les crues**

Le Conseil-exécutif bernois s'oppose à ce que les propriétaires fonciers soient tenus de participer au financement des mesures de protection contre les crues en tant qu'usufruitiers de ces dernières. Dans sa prise de position adressée aux autorités fédérales sur le développement des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, il indique

qu'une telle obligation ne serait guère applicable en pratique, notamment pour les mesures d'aménagement des eaux dans les zones densément peuplées. Le gouvernement bernois s'oppose en particulier à ce que la Confédération conditionne son subventionnement des mesures cantonales de protection contre les crues à une participation financière des propriétaires fonciers. Une telle interprétation compromettrait ou empêcherait la poursuite des travaux de protection contre les crues, qui sont pourtant absolument nécessaires.

Mise en œuvre de la législation "Swissness"

Le Conseil-exécutif bernois approuve et soutient les ordonnances fédérales d'exécution relatives à la nouvelle législation « Swissness ». Les dispositions visant à compléter la protection des marques pour les denrées alimentaires revêtent une importance fondamentale pour l'agriculture. Le gouvernement bernois s'oppose toutefois au transfert des contrôles des denrées alimentaires relevant du droit de la protection des marques aux services cantonaux chargés de l'exécution de la loi sur les denrées alimentaires. A ses yeux, les contrôles prévus sont trop importants et touchent dans ce domaine à des intérêts privés prépondérants.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

10h culte à Mon Repos / 10h45 culte à Montagu

Dimanche 12 octobre

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte

Jeudi 16 octobre

Course à Bellelay dans le cadre du tricentenaire de l'abbatiale. Départ en car à 13h30 de la Neuveville. Visite de l'église et de ses orgues avec Bernard Heiniger, organiste talentueux et grand organisateur de la commémoration. Goûter à l'Hôtel de l'Ours, entièrement restauré (1698). Retour vers 18h. Prix : 20.- par personne.

Dernières inscriptions au secrétariat ou auprès du pasteur Ebbutt.

La Blanche Eglise est ouverte la semaine de 9h à 17h
A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

Sonntag 12. Ocktober

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst am 17. Sonntag n.Tri. Mit Daniela Kocheva (Orgel) und Vikar Wolfgang Müller.

Amtswochen

6. bis 19. Oktober: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98)

Paroisse catholique de La Neuveville

Pas d'informations reçues

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 12 octobre

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Maurice Devaux

Conférences d'automne

Vivre libre; réalité ou illusion ?

Maison de paroisse de Diesse, 20h00

«Quel chemin pour sortir de ses prisons personnelles ?»

Par Stéphane Rouèche et Jean-Michel Boss des AA

Mercredi 22 octobre

« Le jugement, moi, les autres... et Dieu! » (Jean 8.1-11)

Par Marie-Laure Krafft-Golay et Stefan Wilczynski,

mercredi 5 novembre

«Derrière les barreaux. Regard d'un aumônier de prison»,

par Nicolas Charrière et John Ebbutt

mercredi 19 novembre

Théâtre de la Marelle

Présentation de leur nouvelle pièce, Lydie, Tim, Paul et les autres,

Dimanche 26 octobre, 17h00 Salle du Cheval Blanc Lamboing,

entrée libre collecte à la sortie

Site internet

Visiter notre site internet, photos, infos, prédications...

www.lac-en-ciel.ch

Service de voiture

Pour vous rendre au culte: 9:35 Funi à Prêles / 9:40

Ecole Prêles / 9:45 La Poste Lamboing; si le culte a lieu

à Nods, ajouter 9:50 au centre du village à Diesse; Si

le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35

Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre

du village à Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@bluewin.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 12 octobre

Diesse, 10h. Culte. Transport à 9h40 vers l'église.

Mardi 14 octobre

Rencontre des aînés. Salle de paroisse de 14h – 17h.

Dimanche 19 octobre

Nods, 10h. Culte.

Contacts

Pasteur : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 12 octobre

10h00 Culte avec Laurent Cuendet

- AWJJ: 9^{ème} à 11^{ème} Harmos

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 11 octobre

Service à Bienne

9h30: L'église à l'étude

10h30: Culte: past : R. Mayer



Paroisse Catholique de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19 - Case postale
2520 La Neuveville

**Groupe missionnaire,
19 octobre 2014
Dimanche de la Mission Universelle**

L'Eglise célèbre l'avant dernier dimanche d'octobre le "dimanche de la Mission Universelle."
Cette année est celle des Philippines.

Aux Philippines, le pays le plus peuplé de catholiques de toute l'Asie, la foi reste inébranlable malgré la pauvreté et les catastrophes naturelles qui frappent régulièrement les îles... elle les aide à vivre quotidiennement. Lors du passage du dernier Typhon par exemple les gens ne se lamentaient pas sur les débris de leurs maisons mais rendaient grâce à Dieu d'être en vie.

Pour les Philippins la vie va toujours de l'avant; ils ont une grande confiance en Dieu, ne sont pas compliqués et prennent la vie comme elle vient. Le slogan de Missio "Joie de vivre, bonheur de croire" les définit bien. Le dimanche 19 octobre nous aurons la chance d'accueillir un groupe de la communauté philippine de Berne dans notre paroisse. Leur présence sera l'occasion d'échanger et de partager un repas préparé par leur soin. Notre présence à tous compte ainsi beaucoup car elle témoigne de notre joie d'aller vers le prochain. Nous vous attendons nombreux !

Le groupe missionnaire

Les yeux d'enfants!

devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!



CBM Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
www.cbm.ch
Mission chrétienne pour les aveugles
Dons: CP 87-192253-5



Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)
Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE
Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE
Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)
Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014. Le Musée accueille, jusqu'au 26 octobre 2014, l'exposition du 150^{ème} de la Fondation Home Montagu de La Neuveville.
De plus, du 31 août au 26 octobre 2014, vous pourrez découvrir la quatrième vitrine à thème intitulée : "A partir du Tableau des Actionnaires, l'Histoire du Musée".
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE
Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée. les lundis 20, 27 octobre, 3, 10, 17, 24 novembre, 1, 5 décembre.
Concert à la Blanche Église le 7 décembre.

ENSEMBLE VOCAL FÉMININ ACQUAR'ELLES
Répétitions à 18h/18h30 au C2T du Landeron
17 octobre, 7 & 17 novembre, 5 & 19 décembre

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE
Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch
Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi	17.10	Pierre Aucaigne - humour
Samedi	18.10	Pierre Aucaigne - humour
Samedi	1.11	Gil - trio acoustique
Vendredi	21.11	Pippo Pollina & Palermo Acoustic Quartet
Vendredi	5.12	Nalé en co-plateau avec Jérôme Ackermann
Vendredi	19.12	Streets Rats - Louisiana blues